



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 215-00

PROJET DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE ZONAGE 173-90

Premier objet:

ATTENDU QUE LE Conseil estime à propos de créer deux zones résidentielles (R-12 et R-13) à même le territoire de la zone résidentielle R-8.

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à ajouter une zone résidentielle moyenne et forte densité afin de stimuler les investissements dans ce domaine de la construction de logements au centre du village.

Second objet:

ATTENDU QUE le Conseil estime nécessaire de corriger une délimitation erronée sur le plan du règlement de zonage dans le secteur de la zone A-3 et que le plan d'urbanisme n'en sera pas affecté.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monique Morin-Cyr appuyé par Mario Gilbert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Frédéric adopte projet de modification au règlement de zonage 173-90 tel que ci-après décrit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La carte du règlement de zonage (feuille #2) est modifiée afin d'ajouter les zones résidentielles R-12 et R-13 à même le territoire de la zone R-8.

De plus, la zone A-3 est corrigée afin de devenir contigue à la zone R-10 comme ci-après illustrée. (Voir plan)

Les extraits de la carte du règlement de zonage illustrent ces changements.

ARTICLE 3

La grille des spécifications des usages (Annexe A) du règlement de zonage est modifiée par ce qui suit.

Ces mêmes changements devront également apparaître sur le plan de zonage (feuille #2).

Des points sont ajoutés, représentant l'usage permis, dans la colonne R-12 vis-à-vis la catégorie d'usage résidentielle moyenne densité et la catégorie résidentielle forte densité.

Des points sont ajoutés, représentant l'usage permis, dans la colonne R-13 vis-à-vis la catégorie d'usage résidentielle très faible densité, commerciale de service professionnelle, ressource agriculture sans production animale, forestier de conservation et récréation extensive.

ARTICLE 4

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

Avis de motion: 17 Avril 2000

Adoption: 5 Juin 2000

Publication: 7 Juin 2000

Henri Gagné
MAIRE

Jacqueline Leblond
SECRETARE

Copie conforme certifiée